



Journée de la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Description



En cette Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail, il est important de rappeler que la sécurité et la santé des travailleurs sont des droits fondamentaux, et que les employeurs ont une responsabilité importante à cet égard. Nous les appelons donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs travailleurs, en mettant en place des politiques et des procédures de sécurité et de santé et en investissant, entre autres, dans l'équipement de protection individuelle, la formation des travailleurs sur les risques liés à leur travail.

Avant la réforme transformant le CE en CSE, le CHSCT était un outil essentiel pour garantir ces droits, il avait prouvé leur efficacité et son importance pour la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail et la protection de la santé physique et mentale des salariés.

La Fédération CFTC-CSFV constate une dégradation des conditions de travail et une augmentation des accidents du travail ; elle revendique le rétablissement des CHSCT dans toutes les entreprises afin de garantir une protection efficace des travailleurs, ainsi que la mise en place obligatoire d'un régime de prévoyance pour tous les salariés.

CFTC Boulanger